



Iteuil

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'Iteuil

Séance du 06 novembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 19

Date de convocation : 25 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit le six novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Iteuil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Iteuil, sous la présidence de Madame Françoise MICAULT, Maire d'Iteuil,

**Présents** : Françoise MICAULT, Bertrand BOISSEAU, Véronique OTT, Jean-Paul GRIMAUD, Renée HOUNG ON SEING, Chantal CHAIGNE, Jean-Paul AUGER, Florence BERNE, Marie-Christine BRIS, Jean-Christophe CINQUABRE, Alexandrine COURTIN-CHAMEREAU, Fabienne MAGNY, Patrick MAILLOU, Franck MELIN, Gérard RIVIERE, Anthony ROTH, Thomas SEYS.

**Absents** : Anita BELLIN, Etienne MIRAKOFF, Mariama MURZEAU, Pascale ROGER.

**Représentés par pouvoir** : Frédéric DENIS représenté par Jean-Paul GRIMAUD ; Benoît GODET représenté par Franck MELIN.

**Secrétaire de séance** : Patrick Maillou.

**Objet :** **Tarifs des concessions, cases columbarium, taxes et opérations diverses dans le cimetière communal d'Iteuil**

Q 1

Délibération n° : del2018053

**Délibération** : POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 30 novembre 1994, 02 juillet 1997, 28 novembre 1996 et 26 janvier 1999,

Considérant la nécessité d'adapter les tarifs des concessions funéraires et cinéraires aux nouvelles demandes des familles,

Considérant le projet d'arrêté municipal portant nouveau règlement du cimetière d'Iteuil,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs correspondant aux nouvelles durées des différentes concessions, cases de columbarium, taxes et opérations diverses,

Le conseil municipal,

après l'exposé de Madame le Maire,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide :

- d'abroger les délibérations du conseil municipal en date du 30 novembre 1994, 02 juillet 1997, 28 novembre 1996 et 26 janvier 1999,

AR PREFECTURE

086-218601136-20181106-DEL2018053-DE  
Regu le 08/11/2018

- de fixer ainsi qu'il suit les **tarifs des concessions, cases de columbarium, taxes et opérations diverses, à compter du 1er janvier 2019** :

| Opération                                                 | Durée  | Tarif    |
|-----------------------------------------------------------|--------|----------|
| Concession funéraire                                      | 15 ans | 200,00 € |
|                                                           | 30 ans | 310,00 € |
|                                                           | 50 ans | 500,00 € |
| Concession case de columbarium                            | 10 ans | 200,00 € |
|                                                           | 20 ans | 350,00 € |
| Ouverture case de columbarium par la Commune              |        | 50,00 €  |
| Concession cinéraire                                      | 10 ans | 120,00 € |
|                                                           | 20 ans | 220,00 € |
| Dispersion de cendres + plaque dans le jardin du souvenir |        | 75,00 €  |
| Caveau provisoire                                         |        | 10,00 €  |

- précise que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de la commune d'Iteuil et de son centre communal d'action sociale,
- autorise Madame le Maire à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré à ITEUIL, les jour, mois et an susdits. Après lecture, tous les membres présents ont signé le registre.

Pour extrait conforme,  
Iteuil, le 08 NOV. 2018



Françoise MICAULT

AR PREFECTURE

086-218601136-20181106-DEL2018053-DE  
Regu le 08/11/2018